

Publication d'informations en matière de durabilité

Nom du produit : ODDO BHF Actions Japon

Identifiant de l'entité juridique (LEI-Code) : 969500URC8CAW8UID528

RESUME

Le fonds favorise les caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cela se traduit par la construction et la pondération du portefeuille sur la base du processus de notation ESG, de la prise en compte de recherches et de données externes. Les détails de la stratégie d'investissement sont exposés dans le prospectus de vente du fonds et en particulier dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales », qui divulgue les informations précontractuelles pour un produit financier tel que visé à l'article 8 (1), (2) et (2a) du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 (1) du règlement (UE) 2020/852. Les impacts négatifs importants sur les facteurs de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement, notamment en adhérant à la politique d'exclusion de l'entreprise. Le fonds promeut l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le respect des lignes directrices en matière d'investissement liées à l'ESG est contrôlé par l'unité indépendante de contrôle des risques. La méthodologie d'analyse et d'évaluation des caractéristiques environnementales ou sociales du fonds est basée sur le modèle ESG de l'entreprise. En fonction de la classe d'actifs et de la stratégie, ce modèle ESG est basé entièrement ou seulement partiellement sur la méthodologie et les données de MSCI. La société n'utilise aucune estimation des données de la taxonomie. Tous les investissements directs achetés pour le fonds sont soumis aux exclusions minimales du fonds, qui garantissent un niveau minimum de protection environnementale ou sociale.

SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales.

Le Fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Le règlement (UE) 2020/852 définit certains domaines de préoccupation qui peuvent avoir une incidence négative (« PIN »).

La Société de Gestion applique des règles de pré-négociation sur les PINs suivants :

- l'exposition à des armes controversées (PAI 14 et tolérance de 0 %),
- les violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10 et tolérance de 0%).

Par ailleurs, les notations ESG de MSCI ESG Research intègrent des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance, pour lesquelles la collecte d'autres données PAI pour les entreprises et les États souverains peut étayer la notation ESG.

L'analyse ESG inclut, pour les entreprises, lorsque les données sont disponibles et le sujet matériel, les émissions de gaz à effet de serre (PAI 1), l'empreinte carbone (PAI 2), l'intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements (PAI 3), les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PAI 7), le ration de déchets dangereux et de déchets radioactifs (PAI 9), les violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PAI 10), l'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 11), l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (PAI 12) et la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI 13). Elle peut également inclure notamment, pour les émetteurs souverains, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (PAI 15).

Néanmoins, la société de gestion ne fixe pas d'objectifs spécifiques ni de règles de contrôle définies pour ces autres PAI, à l'exception de ceux mentionnés au premier paragraphe.

Plus d'informations sur les notations ESG MSCI : <https://www.msci.com/zh/esg-ratings>

La société veille à ce que les investissements durables du Fonds soient conformes à la liste d'exclusion établie selon les critères du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), comme décrit plus en détail dans la politique d'exclusion de la société. Les violations avérées des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme entraînent également l'exclusion.

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Le fonds promeut la protection du climat et l'adaptation au changement climatique par le biais d'investissements durables au sens de la taxonomie de l'UE et d'investissements durables au sens de l'article 2 n° 17 de la SFDR. 2 n° 17 de la SFDR.

Le Fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Les titres seront sélectionnés selon le processus suivant :

Le portefeuille du FCP sera exposé – entre 90% et 100% de l'actif net – au marché des actions cotées japonaises, et dans la limite de 10% au marché des actions cotées des pays de l'OCDE et des pays émergents. Le reste du portefeuille sera investi entre 0% et 10% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, émis sur le marché japonais et dans la limite de 10% dans des titres d'autres pays de l'OCDE. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt sera entre 0 et +8. Le portefeuille sera investi en parts ou action d'OPC dans la limite de 10% de l'actif. L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen de parts ou d'actions d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100%

Critères financiers :

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation sur deux à trois ans. La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne fixé par le règlement Taxonomie en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères extra-financiers :

Le Fonds promeut : (1) la transition climatique (c'est-à-dire la réduction des émissions de carbone) ; (2) le capital naturel (c'est-à-dire la protection de la biodiversité et la réduction des dommages environnementaux) ; et (3) les droits humains et le capital humain (c'est-à-dire la santé et la sécurité, le développement du capital humain, la gestion du travail, les relations avec les communautés, la protection de la vie privée et la sécurité des données, ainsi que la sécurité et la qualité des produits) en appliquant une combinaison d'exclusions et un système de notation ESG externe de MSCI reflétant la prise en compte de ces caractéristiques environnementales et sociales.

Les critères ESG sont pris en compte selon une approche qui se décompose en deux étapes.

- Première étape : exclusions

Le Fonds applique le socle commun d'exclusion tel que détaillé dans la politique d'exclusion de la Société de Gestion, disponible sur le site « am.oddo-bhf.com ». Ce socle couvre notamment le charbon, le pétrole et les armes non conventionnelles.

- Deuxième étape : notation ESG

L'équipe de gestion s'appuie sur les notes ESG fournies par le fournisseur externe de données MSCI ESG Research. MSCI utilise une méthodologie attribuant aux émetteurs une note relative à leur secteur, allant de 0 (plus mauvais du secteur) à 10 (meilleurs du secteur), selon leur capacité à gérer les risques et opportunités de développement durable pertinents compte tenu de leurs activités.

Notamment, les caractéristiques environnementales et sociales énoncées ci-dessus sont analysées par MSCI: (1) la transition climatique (émissions de carbone, vulnérabilité au changement climatique, opportunités dans les technologies propres et énergies renouvelables), (2) le capital naturel (biodiversité et utilisation des terres, approvisionnement en matières premières et stress hydrique) et (3) les droits humains et le capital humain (santé et sécurité, développement du capital humain, gestion de la main-d'œuvre, relations avec les communautés, confidentialité et sécurité des données, sécurité et qualité des produits).

MSCI fournit également une note ESG pour les fonds, en plus de celles pour les émetteurs décrite ci-dessus. Dans le cas où un émetteur n'a pas été noté par MSCI ESG Research, la Société de Gestion peut recourir à deux options :

-Dans un premier temps, l'utilisation de la note ESG attribuée par la Société de Gestion aux titres de l'émetteur concerné.

-Dans un second temps, si la Société de Gestion n'a pas attribué de note ESG aux titres de l'émetteur concerné, elle peut générer une note ESG de substitution, laquelle est définie, entre autres, par une moyenne basée sur les notes ESG de MSCI selon le secteur d'activité, la taille de l'émetteur et le pays de domiciliation. Le recours à cette note de substitution prend fin dès lors que MSCI ESG Research génère sa propre note ESG pour l'émetteur concerné ou qu'une note ESG est attribuée par la société de gestion.

En outre, la société de gestion peut revoir une note ESG fournie par MSCI. Cette revue est effectuée par l'équipe ESG et peut aller jusqu'à la substitution de la note MSCI par une nouvelle note ESG interne.

Les notes ESG influencent la structure du fonds, qui s'engage à avoir une meilleure note ESG moyenne pondérée que celle de son indicateur de référence.

En cas de dégradation de notes ESG des titres investis ou de changement de la méthodologie de notation ESG affectant la note moyenne ESG du Fonds, le retour à une note moyenne ESG supérieure à celle de l'indicateur de référence sera réalisé en tenant compte des intérêts des porteurs de parts et des conditions de marché.

Enfin, au moins 90% des titres qui composent l'actif net du Fonds ont une note ESG après prise en compte des pondérations. Cela permet d'avoir connaissance des principaux opportunités et risques de durabilité sur la majorité de ses encours.

PROPORTION D' INVESTISSEMENT

Un minimum de 80% de l'actif net doit être aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales. Le Fonds peut détenir jusqu'à 20% de son actif net dans des investissements restants qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Le Fonds n'a pas d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Le Fonds n'a pas de pourcentage minimum d'alignement Taxonomie, ni d'investissements environnementaux autres et/ou d'investissements sociaux. Toutefois, le Fonds peut détenir des investissements qui présentent ces caractéristiques.

Au moins 90% des titres qui composent l'actif net du Fonds ont une note ESG après prise en compte des pondérations.

CONTROLE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

L'équipe de gestion des risques de la société est responsable du contrôle interne des directives d'investissement du fonds. Celles-ci incluent les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds. Les gestionnaires du fonds contrôlent régulièrement les caractéristiques environnementales ou sociales du fonds.

METHODES

La méthodologie d'analyse et d'évaluation des caractéristiques environnementales ou sociales du fonds est basée sur le modèle ESG de l'entreprise. En fonction de la classe d'actifs et de la stratégie, ce modèle ESG est basé entièrement ou seulement partiellement sur la méthodologie ou les données de MSCI. De plus amples informations sont disponibles sur : <https://am.oddo-bhf.com/>

SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES

L'entreprise utilise différentes sources de données dans son modèle ESG pour analyser et évaluer les caractéristiques environnementales ou sociales. Ces données proviennent de sources externes telles que MSCI, CDP, Carbon 4 Finance (données sur la biodiversité) et Bloomberg, et sont complétées par des analyses internes. Les données taxonomiques sont obtenues auprès de Refinitiv. L'entreprise n'utilise pas d'estimations à partir des données de taxonomie.

Les données font l'objet d'un contrôle de qualité interne. L'entreprise s'assure de la qualité et de la cohérence des données en organisant des réunions régulières avec ses fournisseurs de données afin de corriger les erreurs éventuelles, de recommander des améliorations possibles et de fournir un retour d'information lors des réunions avec les investisseurs ou les entreprises. Le traitement des données est effectué par l'importation des données dans les systèmes informatiques de l'entreprise.

LIMITES AUX METHODES ET AUX DONNEES

Tous les droits relatifs aux données et aux rapports fournis par les fournisseurs de données sont détenus par ces fournisseurs de données et/ou leurs fournisseurs de contenu. Aucun de ces fournisseurs de données ou de leurs sociétés affiliées ou de leurs fournisseurs de contenu n'accepte de responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions dans ces données/rapports en termes d'exhaustivité, d'exactitude ou d'actualité. La copie ou la redistribution de ces données/rapports n'est pas autorisée sans l'accord écrit exprès de ces fournisseurs de données. Le gestionnaire est en contact régulier avec ses fournisseurs de données pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité des données utilisées. L'entreprise n'utilise aucune estimation des données de la taxonomie. Après examen interne, le gestionnaire dispose ainsi d'un éventail de sources de données externes que la Société considère généralement comme fiables.

DILIGENCE RAISONNABLE

Les processus de diligence raisonnable font l'objet d'une analyse fondamentale par le gestionnaire du fonds. En outre, des notations ESG internes sont utilisées. Les limites d'investissement ESG sont contrôlées par le département de contrôle indépendant, Investment Controlling.

Tous les investissements directs acquis pour le fonds sont soumis aux exclusions minimales applicables au fonds, qui garantissent un niveau minimum de protection environnementale ou sociale. Cependant, il n'y a pas de contrôle des instruments financiers individuels (pas de contrôle des investissements d'un fonds cible ou des certificats).

POLITIQUES D'ENGAGEMENT

La politique d'engagement de l'entreprise est disponible sur : am.oddo-bhf.com

INDICE DE REFERENCE DESIGNE

L'indice de référence du Fonds n'a pas pour objectif d'être aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Daté du 18/05/2026 (mis à jour suite à un changement de stratégie d'investissement ESG)